



UNE NÉGOCIATION LIMITEE

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 07 FÉVRIER 2024

COMMISSION
PREVOYANCE
SANTE

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Intervention d'ACTENSE
2. Intervention de VYV
3. Intervention d'UNIFORMATION
4. Questions diverses

Force Ouvrière informe les membres de la CPS que nous ne souhaitons pas prendre la présidence de la commission. S'il est vrai que nos nouveaux négociateurs viennent d'être mandatés et qu'avant toute chose nous voulons prendre nos marques dans la Commission, par ailleurs nous manquons de moyens fédéraux pour gérer en doublon cette commission et la fusion conventionnel en cours dans ECLAT. Dès lors nous préférons garder nos forces. La CGT propose de prendre cette présidence, ce que nous validons comme l'autre organisation syndicale représentative à savoir la CFDT.

1. Intervention d'ACTENSE

- **Point sur le projet des revalorisations du salaire de référence pour le calcul des prestations invalidité, incapacité et capitaux décès.**

Une présentation du projet des revalorisations du salaire de référence pour le calcul des prestations invalidité, incapacité et capitaux décès est présenté par le cabinet ACTENSE.

Le Cabinet fait un rappel du contexte, notamment de la revalorisation de la valeur du point AGIRC-ARRCO. La valeur de ce point a connu deux augmentations de 5,12 % en 2022 et de 4,90 % en 2023. Un nouvel accord AGIRC-ARRCO a été signé au 1^{er} janvier 2024 dans lequel la valeur du point AGIRC-ARRCO est explicitement indexée à l'inflation. Suite à cette signature les assureurs demandent une décorrélation des dépenses et du financement. Leur volonté est d'éviter ou de limiter l'impact de l'indexation sur l'inflation.

Pour rappel, l'indexation sur le salaire de base se calcule sur le salaire moyen « par tête », c'est à dire par salarié. L'évolution sur ces deux dernières années est quasiment égale à l'inflation.

La revalorisation des prestations actuelle est basée sur 2 revalorisations par an, une au 1^{er} janvier et l'autre au 1^{er} juillet. Il propose que cette revalorisation soit faite une seule fois par an, à savoir au 1^{er} juillet.

Pour rappel, pour bénéficier de la revalorisation il ne faut pas avoir eu un arrêt maladie égal ou supérieur à 6 mois à la date de la revalorisation. Sinon, le calcul n'est pas modifié, il reste limité à 90% du taux de rendement comptable de l'actif général de N-1, sous déduction du taux d'intérêt technique de l'année N-1. La rente éducation ne change pas, elle est fixée par l'OCIRP tous les ans.

Le cabinet ACTENSE explique que sur les deux dernières années les augmentations ont été de 5,12 et 4,90%. Avec le nouveau système cette augmentation aurait été moindre, aux alentours de 4,5%, il y aurait eu un lissage vers le bas entre les 2 taux pour avoir des dépenses du régime plus à l'équilibre.

Force Ouvrière rappelle que malgré les taux actuels le régime est à l'équilibre. Avant toute prise de décision, nous demandons au cabinet ACTENSE de nous présenter un document comparatif entre l'ancien système et le nouveau afin de vérifier l'impact que cela pourrait avoir sur les salariés concernés.

Le cabinet ACTENSE fera une simulation et la présentera lors de la prochaine CPS.

Concernant, les conditions générales du contrat collectif prévoyance, un avenant sur les prestations et salaire de référence doit être proposé. Il est préférable de définir un critère interne et non celui de l'assureur. ACTENSE peut établir des propositions, préciser un critère permettant l'équilibre du régime. Cette proposition sera chiffrée.

2. Intervention de VYV

- **Degré Élevé de Solidarité (DES) prévoyance et communication sur le Règlement Intérieur (RI) :**

Un point de situation est fait. La CFDT et la CGT ont signé le règlement intérieur. Le groupe VYV va pouvoir faire le lancement de la communication sur la prévoyance début mars 2024.

Force Ouvrière ne sera pas signataire du règlement intérieur car nous ne sommes pas engagés par l'accord Degré Elevé de Solidarité que nous n'avons pas signé.

- **DES prévoyance, volet collectif, proposition et enjeux d'une méta-analyses des données du secteur d'activité (porté par Harmonie Mutuelle)**

Cette Proposition d'actions collectives prévention du Pôle santé et Qualité de vie au travail est présenté par Harmonie Mutuelle, filiale de VYV.

Selon eux, ce secteur en mutation, du fait de la fusion conventionnelle, nécessite d'aider la branche à prendre en compte les enjeux en prévention, transversaux à tous les métiers communs à toutes les branches, dont l'animation, afin d'aider à mieux soutenir les risques psycho-sociaux (RPS) plus important que la pénibilité du travail avec les Troubles musculo squelettiques (TMS) et le travail de nuit réservé à certains métiers. Il y aurait un besoin de montée en compétences collective pour réussir à aborder des sujets de prévention complexes et mettre en œuvre des actions réalistes. Le budget pour cet accompagnement serait d'un total de 14950 euros Hors Taxe pour 13 jours de travail, comprenant la méta analyse, l'ingénierie ainsi que la formation.

Les employeurs ainsi que les autres organisations de salariés souhaitent qu'un focus soit fait sur les métiers et le nouveau champ conventionnel ECLAT qui comprend les métiers de l'animation

Force Ouvrière comprend que la « méta analyse » puisse effectivement être établie à partir des données existantes de Familles Rurales et d'autres secteurs d'activités ayant les mêmes métiers. Cependant la Convention Familles Rurales existe et ce ne sont pas les métiers qui définissent une convention collective. En attendant la future nouvelle convention collective on doit faire vivre cette convention et plutôt faire des études dans ce cadre-là même si la fusion est en cours, mais loin d'être aboutie.

Force Ouvrière demande que soit apporté des éléments plus précis sur la proposition pour prendre une décision.

3. Intervention Uniformation

- **Suivi des engagements 2023 sur les actions collectives (axe 2) et perspectives 2024 :**

Voir tableau ci-joint en fin de document. - **Suivi des engagements 2024 sur les fonds légaux, alternance, conventionnels :**

Certificat de Qualification Professionnel - Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) animateurs :

Cette action a été financé à 50 % par l'Etat et 50% par les fonds de la branche. Elle concerne des salariés qui n'ont aucune formation. Un premier bilan a été fait au 1^{er} janvier 2024. L'objectif des 1000 personnes formées ne sera pas atteint.

La proposition qui a été faite au ministère par les organisations d'employeurs concernées, ALISFA, Familles Rurales et ECLAT, est d'ouvrir ce financement à d'autres certifications comme le CPJEPS VAE et BPJEPS

VAE. Mais avec un financement en baisse pour la partie Etat, à savoir 30% et 70% sur les fonds conventionnels.

Pour rappel un budget global de 4 millions d'euros est octroyé par le ministère sur cette convention. Ces financements proviennent du ministère de la jeunesse et des sports. C'est une enveloppe supplémentaire spécifique à cette convention. Si cette proposition est acceptée par le ministère cela permettrait de former environ 700 salariés.

Pour Force Ouvrière le financement par le ministère n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. L'ouverture de l'enveloppe à d'autres formations paraît plus intéressante pour les salariés puisque cela aboutirait à de vraies formations qualifiantes. Cependant nous ne pouvons pas accepter d'être enfermé dans un processus constant d'enveloppes bloquées où le ministère décide des formations possibles pour les salariés, sans financer à hauteur des besoins. La formation doit répondre au double critère de l'enveloppe ministérielle et être validée par l'employeur. Au final le salarié n'a plus aucune marge quant à son choix de formation.

Pour Force Ouvrière cet état de fait n'est pas acceptable, les employeurs ne peuvent pas continuellement être les subsidiaires du ministère, chacun doit prendre ses responsabilités et se battre contre ces enveloppes fermées et demander les moyens à hauteur des besoins.

Les employeurs se disent conscients que cette proposition n'est pas idéale mais pour eux, il faut utiliser ces fonds, donc si la proposition faite est acceptée par le ministère ils valideront ce processus. Ils savent que ce n'est que de l'affichage politique, mais ils prennent l'enveloppe.

La CFDT et la CGT valide aussi cette proposition, pour eux, il faut prendre l'enveloppe proposée même si elle est contraignante

- **Décision sur montant de prise en charge du contrat professionnalisation expérimental à 15 euros/ heure (contre 9,15 euros/heure pour le taux légal) :**

Uniformation explique que le financement de ce contrat de professionnalisation particulier est à valider même si pour l'instant le ministère est en « pause » du fait du remaniement ministériel. L'ensemble des membres de la CPS valide cette proposition.

- **Actualités réglementaires, retour sur taux de réponse du baromètre Uniformation :**

Les taux de réponses des employeurs sont limités mais restent similaires. D'autre part l'aide à l'embauche sur la première année d'alternants (contrat de professionnalisation, d'apprentissage et contrat de professionnalisation expérimental) est de 6000€.

4. Questions diverses

- **Demande de validation du reliquat des factures d'honoraire du cabinet Rigaud, dans le cadre de la formalisation de la post recommandation prévoyance :**

Le groupe VYV revient vers la CPS pour le paiement des factures dues au cabinet Rigaud. Une facture est supérieure au devis de 1000 € pour un montant total de 17000 € au lieu des 16000 € initialement prévus.

Force Ouvrière demande pourquoi il y a un dépassement de budget de 1000 € et demande que le cabinet Rigaud explicite l'augmentation de la facture avant tout règlement.

Les employeurs ne savent pas. Ils proposent de régler tout de même la facture tout en demandant effectivement des justifications sur le dépassement d'honoraires.

Force Ouvrière ne valide pas la proposition des employeurs. Comme les deux autres organisations de salariés vote pour, le paiement sera donc fait avec demande d'explications sur la facture réglée.

Pour la délégation Force Ouvrière : Pascal Corbex et Nathalie De Oliveira Callanquin

Voici le tableau des actions collectives qui sont programmées pour 2024 :

Intitulé de formation	Participants Public	Nbre Stage	Nombre de session	Dates de formation	Nombre d'heures/session	Intervenant(e)
Thématique 1 : Le parcours intégration et connaissance de Familles Rurales						
Formation des nouveaux salariés du réseau Familles Rurales : Travailler au sein d'un réseau associatif fédéral	Nouveaux salariés des fédérations départementales et régionales Familles Rurales	1	12	14/03/2024	/	Dorothee COGNEZ
Thématique 2 : Le parcours développement & gestion						
Développer ses compétences de management par le co-développement - Niveau 2	Directrices, directeurs et responsables salariés des fédérations du réseau Familles rurales	12	1	28/05/2024	14	Fabrice TRAVERSAZ
Modèles socio-économiques des associations	Directrices, directeurs et responsables salariés des fédérations du réseau Familles rurales	2	30	06/02/2024	14	Pascal DESCLOS
Droit des associations	Directrices, directeurs et responsables salariés des fédérations du réseau Familles rurales, référents Vie associative	60	4	21/05/2024	6	Camino Avocats
Comment créer un Tiers-Lieu en milieu rural	Salariés du réseau en situation d'accompagnement à la structuration de tiers-lieux dans leurs fédérations ou désireux d'acquérir des compétences	8	1	Mars à Juillet	56	Coop Des Tiers-Lieux + FR
Piloter une stratégie jeunesse sur son territoire	Référents enfance jeunesse	15	1	21/03/2024	7	Externe

Comment aborder et prévenir les violences sexistes et sexuelles en ACM	Référents BA-FA-BAFD et référents enfance jeunesse du mouvement	15	1	30/04/2024	7	Sébastien BROCHOT - Asso Une Vie
Analyser son activité de formation et formaliser son BPF	Responsables de fédérations gérant la formation, responsables formation	10	1	Mars ou Avril	6	Externe + Interne
Comment faire vivre la qualité de la formation en lien avec Qualiopi	Responsables de fédérations gérant la formation, responsables formation	10	1	30/04/2024	7	Externe
Formation formateurs Aïdants connecte	Salariés FR, référents numérique	20	1	22/03/2024	6	Externe
Accompagner les associations dans la refonte ou l'élaboration du projet associatif	Responsables salariés des fédérations du réseau Familles rurales, référents vie associative	20	1	03/07/2024	7	Externe
Construire un projet de micro-crèche	Acteurs du réseau fédéral en charge du développement de projets d'accueil de la petite enfance dans leur territoire ¹	8	1	25/04/2024	6	Externe
Thématique 3 : Le parcours dialogue social et ressources humaines						
Droit social	Juristes, gestionnaires RH, RRH des fédérations du réseau Familles rurales	14	1	24/01/2024	18	
Droit social	Juristes, gestionnaires RH, RRH des fédérations du réseau Familles rurales	14	6	Mars à Novembre	6	Cabinet d'avocats spécialisé
Total		218	15		151	